



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- La DRIEAT Île-de-France recrute - DEVENEZ INSPECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Fonctionnaire ou non, rejoignez-nous !

Tous les jours, les **140** inspecteurs de l'environnement protègent les populations et l'environnement des pollutions et des risques engendrés par les 12 000 installations les plus impactantes de la région.

Inspecteur de l'environnement : un métier qui a du sens

En 2021, plus de
1 700
inspections menées
par les inspecteurs
en Île-de-France !



En France, toute activité agricole ou industrielle susceptible de provoquer un danger ou tout autre nuisance pour l'homme et l'environnement est contrôlée : on appelle ce type d'installation industrielle des **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**.

Les ICPE sont contrôlées, pour le compte des préfets de département, par les inspecteurs des installations classées. En Île-de-France, **l'inspection des installations classées industrielles et agricoles compte 140 inspecteurs, tous agents de la DRIEAT. Ces inspecteurs travaillent dans le service régional comme experts spécialisés sur des thématiques particulières** (déchets, pollutions de l'eau, de l'air, ou du sol, risques accidentels, canalisations de transport de matières dangereuses...) **ou dans les unités départementales** où ils peuvent être répartis par secteur géographique et/ou par spécialité.

L'inspecteur peut être sur le terrain pour les contrôles (les « inspections »)... ou dans son bureau pour instruire les demandes d'installation. Dans les deux cas, **un seul objectif : réduire les impacts sur les gens et leur environnement.**

Sur le terrain

L'inspecteur va aller s'assurer qu'un incinérateur n'accepte que les déchets qu'il a le droit de recevoir (des déchets non valorisables), ou vérifier que les organes de sécurité en cas de coupure de courant d'un dépôt pétrolier ou d'une verrerie fonctionnent correctement.

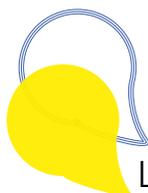
Au bureau

L'inspecteur va édicter des prescriptions nouvelles pour limiter les émissions polluantes de ce même incinérateur, ou contraindre l'exploitant d'un dépôt pétrolier à faire mieux pour réduire les risques de son installation.



Les inspecteurs
peuvent
sanctionner :

16
suspensions
d'activités en
2020 contre 7 en
2019.



Les inspecteurs des installations classées jouent un rôle essentiel pour s'assurer que les industries en fonctionnement ou qui s'installent, présentent le moins de risques possible pour l'environnement et la santé ! »



Centre de valorisation énergétique - D2A | Crédits : Patricia Marais

Ils sont inspecteurs en Île-de-France

Depuis quatre ans, je suis inspecteur de l'environnement en Île-de-France : trois ans dans le 92 et depuis quelques mois dans le Val-de-Marne.

J'exerce en risque industriel : je gère principalement les affaires et les inspections relatives à des établissements Seveso, à des centres de transit de déchets ou à des entrepôts. Les inspections sont pour moi au cœur de notre métier.

L'accompagnement des exploitants dans leurs projets (création, évolution) est une autre facette du métier qui permet d'avoir une vision plus globale des sites.

Je viens du privé, où j'ai travaillé après un master en management sécurité et environnement. Quand j'ai passé le concours de technicien supérieur principal du développement durable, c'était avec l'idée de basculer de l'autre côté de la barrière : j'ai ainsi rejoint une équipe qui partage la même vision du travail, les mêmes objectifs, les mêmes valeurs que moi. La fonction publique et l'inspection en Île-de-France m'ont aussi accompagné pour monter en grade : d'abord fonctionnaire de catégorie B, je suis désormais, grâce à un concours externe, fonctionnaire de catégorie A. Travailler en Île-de-France me permet de faire carrière, sans déménager.

Être inspecteur en IDF, c'est exercer une profession enrichissante, où l'on ne connaît pas la routine, et où l'on cherche à défendre des enjeux importants. C'est vraiment porteur de sens pour moi. »

Florian Muckli, inspecteur de l'Environnement - Pôle risques accidentels et urbanisme à l'unité départementale du Val-de-Marne : « Très peu de routine dans ce métier porteur de sens »



Récemment diplômée d'une école d'ingénieurs, j'ai pris mes premières fonctions à l'unité départementale de Seine-et-Marne en tant qu'inspectrice de l'environnement.

Un accueil chaleureux à l'initiative des inspecteurs de l'UD 77 m'a rapidement permis d'y trouver ma place.

J'ai immédiatement été plongée au cœur des sujets de la cellule risques industriels, complexes mais surtout stimulants, portant très majoritairement sur des installations Seveso tels que des dépôts pétroliers, des industries pétrochimiques ou encore des entrepôts pour n'en citer qu'une partie.

Parmi mes missions quotidiennes, j'apprécie tout particulièrement accompagner les industriels dans la mise en œuvre de nouveaux process et installations innovants visant à répondre aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux nouveaux enjeux auxquels nous devons faire face.

Grâce au soutien du collectif de mes collègues, j'ai pu me former et acquérir rapidement les compétences nécessaires à l'exercice des fonctions d'un inspecteur de l'environnement.

Après ce premier poste, l'opportunité d'exercer le poste de cheffe de cellule risques industriels s'est présentée à moi.

Malgré mon jeune âge, je réalise aujourd'hui de nouvelles missions encore plus diversifiées et impliquant encore davantage de responsabilités.

Ce nouveau poste est pour moi l'occasion de poursuivre mes anciennes missions tout en développant de nouvelles compétences autour de ce riche métier qu'est celui d'inspecteur des installations classées. »

Émilie Géraud, cheffe de la cellule risques industriels à l'unité départementale de Seine-et-Marne



Dans une région francilienne à forts enjeux, un encadrement encore plus nécessaire des installations les plus impactantes

Sur le territoire urbain le plus dense de France, mais aussi en milieu plus rural, les inspecteurs jouent un rôle essentiel pour permettre à la population et aux activités industrielles de « cohabiter » et limiter au maximum les impacts.

Risques accidentels

L'Île-de-France abrite de nombreux sites **Seveso** : des sites à forts enjeux de risques accidentels, qui utilisent et manient des substances qui, en cas d'accident, peuvent être particulièrement dangereuses pour l'homme et son environnement (gaz, produits chimiques, explosifs, phytosanitaires...). On en compte une **centaine** sur la région, dont 1 raffinerie (en reconversion), 12 dépôts pétroliers, 4 stockages souterrains de gaz.



Incendie du SIAAP à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) en 2019 | Crédits : Sdis 78



Contrôle d'un centre de véhicules hors d'usage (VHU) le 19 janvier 2022 | Crédits : DRIEAT Île-de-France

Risques chroniques

Il s'agit des installations qui ont un impact prépondérant avec des émissions de matières polluantes de faibles quantités, mais répétées dans le temps.

La directive IED (pour « Industrial Emissions Directive »), vise à prévenir et réduire les pollutions émises par les installations industrielles et agricoles (rejets dans l'eau, l'air et le sol). L'Île-de-France compte **250 sites soumis à cette directive** : leur contrôle et le suivi de la bonne application des règles de plus en plus contraignantes sont essentiels pour améliorer le cadre de vie et la santé des Franciliens !



Usine d'incinération des ordures ménagères | Crédits : Laurent Mignaux - Terra



Station de distribution d'hydrogène - Porte de la Chapelle (93) | Crédits : Hysetco

Avec les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, les projets industriels de transport décarboné se multiplient : mais ce développement doit se faire dans un cadre de maîtrise des risques.

Permettre l'innovation et la transition écologique en maîtrisant les risques

Les stations de distribution d'hydrogènes pour véhicules ou les grandes installations de dépôt et recharge pour bus 100 % électriques se multiplient, pour faire de l'Île-de-France un territoire à faibles émissions carbonées. L'inspection doit s'assurer qu'ils ne présentent pas de risques... pour les immeubles voisins ou même les passants... dans un contexte de technologies qui évoluent en permanence et ne sont donc jamais les mêmes d'une installation à l'autre. L'inspecteur dispose alors de deux alliés : sa compréhension fine des process industriels, permise par une **formation de haut niveau** qu'il suit à son arrivée en poste ; et le **collectif des inspecteurs d'Île-de-France**, toujours disponible pour apporter son aide !

Un rôle majeur pour encadrer les déchets d'une métropole

L'Île-de-France en produit énormément (numéro 1 en France avec plusieurs millions de tonnes d'avance...), mais s'efforce aussi d'améliorer la gestion de ces déchets. De nombreux méthaniseurs se développent par exemple, qui permettent de valoriser des biodéchets destinés sinon à l'enfouissement ou l'incinération. Indispensables, ils suscitent pourtant les questions des riverains (crainte des odeurs notamment). Les inspecteurs des installations classées jouent alors un rôle essentiel pour **s'assurer que les enjeux sont compréhensibles** pour les non experts, pour construire des arrêtés conformes aux attentes issues de ces consultations publiques.

De l'industrie lourde à l'innovation... la palette complète des installations classées

- des industries lourdes : dépôts pétroliers, aciéries, stockages souterrains de gaz ;
- des installations innovantes : stations d'avitaillement en hydrogène pour véhicules ;
- des usines de productions de produits pharmaceutiques ;
- des installations de gestion des déchets : décharges, usines d'incinération, méthaniseurs ;
- des éoliennes ;
- des élevages de bétail ou de volaille...



Groupes électrogènes - Usine de méthanisation de Varennes-Jarcy (91) | Crédits : Laurent Mignaux / Terra



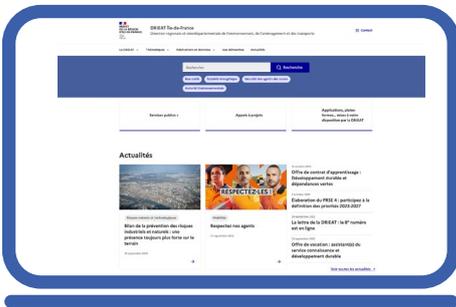
Fonctionnaire ou non, rejoignez-nous !

Des postes dans tous les départements

Quel que soit le cadre de vie recherché, vous pourrez le trouver au sein de l'inspection des installations classées en Île-de-France.

Nos localisations :

Seine-et-Marne (Savigny-le-Temple, à côté de Melun),
Yvelines (Versailles),
Essonne (Evry),
Hauts-de-Seine (Nanterre),
Seine-Saint-Denis (Bobigny),
Val-de-Marne (Créteil)
Val-d'Oise (Pontoise)
et Paris (4^e arrondissement).



Site Internet DRIEAT
pour en savoir plus sur
la prévention des risques
naturels et technologiques

Les contacts

Vous êtes intéressés par plusieurs localisations ?

Service prévention des risques : spr.driat-if@developpement-durable.gov.fr

Vous êtes intéressés par une localisation en particulier ?

Unités départementales de grande couronne :

UD 77 : ud77.driat-if@developpement-durable.gov.fr

UD 78 : ud78.driat-if@developpement-durable.gov.fr

UD 91 : ud91.driat-if@developpement-durable.gov.fr

UD 95 : ud95.driat-if@developpement-durable.gov.fr

Unités départementales de petite couronne :

UD 92 : sric.ud92.driat-if@developpement-durable.gov.fr

UD 93 : sric.ud93.driat-if@developpement-durable.gov.fr

UD 94 : sric.ud94.driat-if@developpement-durable.gov.fr

Service prévention des risques :
spr.driat-if@developpement-durable.gov.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France

21/23, rue Miollis - 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél : 01 40 61 80 80
www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gov.fr

Dépôt légal : Novembre 2022
ISBN : 978-2-11-167658-9